

Arrêté n° 2022/URB-01 du 25 février 2022
portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
de la Communauté De Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois

Monsieur le Président de la Communauté De Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-43, L152-7, L153-60 et R153-18,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté De Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois n° 13/2021 en date du 29 mars 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté De Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois,

Vu l'arrêté préfectoral régional n° 21.274 en date du 22/11/2021 portant sur la création du Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Etienne-du-Gravier protégée au titre des Monuments Historiques sur le territoire de la commune de La Guerche-sur-l'Aubois et l'arrêté préfectoral régional n° 21.275 en date du 22/11/2021 portant sur la création du Périmètre Délimité des Abords de l'usine métallurgique du Fourneau protégée au titre des Monuments Historiques sur le territoire de la commune de La Guerche-sur-l'Aubois ;

Vu les pièces des dossiers de Périmètres Délimités des Abords de l'église Saint-Etienne-du-Gravier et de l'usine métallurgique du Fourneau à La Guerche-sur-l'Aubois et notamment les plans de délimitation des périmètres modifiés,

ARRETE

Article 1: Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté De Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été reportés dans la partie servitudes des annexes du PLUi :

- l'arrêté préfectoral régional n° 21.274 en date du 22/11/2021 portant sur la création du Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Etienne-du-Gravier protégée au titre des Monuments Historiques sur le territoire de la commune de La Guerche-sur-l'Aubois et son annexe cartographique

- l'arrêté préfectoral régional n° 21.275 en date du 22/11/2021 portant sur la création du Périmètre Délimité des Abords de l'usine métallurgique du Fourneau protégée au titre des Monuments Historiques sur le territoire de la commune de La Guerche-sur-l'Aubois et son annexe cartographique

Nouvelle servitude AC1

Dénomination

*Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Etienne-du-Gravier protégée au titre des Monuments Historiques sur le territoire de la commune de La Guerche-sur-l'Aubois

*Périmètre Délimité des Abords de l'usine métallurgique du Fourneau protégée au titre des Monuments Historiques sur le territoire de la commune de La Guerche-sur-l'Aubois.

Textes d'institution

Arrêtés préfectoraux régionaux n° 21.274 et n° 21.275 en date du 22/11/2021.

Services gestionnaires de la servitude

DRAC
6 rue de la Manufacture
45043 ORLEANS CEDEX
UDAP
6 place de la Pyrotechnie
CS 20001
18019 BOURGES

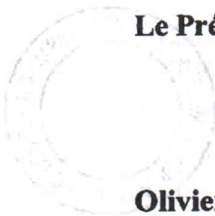
Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur le PLUi tenu à la disposition du public au siège de la Communauté De Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ainsi que dans les mairies des communes membres,

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté De Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois et à la mairie de La Guerche-sur-l'Aubois pendant un mois.

Article 4 : Le présent arrêté et la copie de la liste des servitudes mise à jour et des documents graphiques y afférant seront adressés à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) du Centre-Val de Loire, à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Cher, à la Préfecture de la Région Centre-Val de Loire et à la Préfecture du Cher.

Fait à Jouet-sur-l'Aubois, le 25 Février 2022.

Le Président de la CDC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois,



Olivier HURABIELLE